

## DIRECTIVES ANTICIPÉES

Je soussigné Alain Cocq, né le 22 Janvier 1963, demeurant Apt 14 – Esc D– Résidence Jean XXIII A – 4Bis Avenue Champollion à Dijon (21000), N° Insee 1630145208066, atteste ce qui suis comme l'expression de ma volonté pleine et entière de ma volonté éclairé :

Récemment, j'ai tenté d'en finir au vu des souffrances insupportables qu'engendrait la maladie orpheline qui me frappe depuis maintenant 34 ans. Je voulais rester conscient jusqu'au bout, et montrer ce que le corps subissait dans les derniers instants de sa vie lorsque des traitements étaient arrêtés. Je n'ai pas tenu. La souffrance a eu raison de ma volonté. Et Facebook, dont les contenus choquants sont légion, a pris le parti de protéger les tabous qu'impose la médecine.

A l'hôpital de Dijon, on m'a demandé si je voulais être soulagé dans ma souffrance. J'ai répondu par l'affirmative. Ce qui est humain. Ce n'est pas pour autant que je voulais continuer de vivre, contrairement à ce qu'on a pu dire.

Mais on ne m'a pas laissé le choix, du fait de ma faiblesse. Je suis ensuite rentré chez moi, un pont de soins palliatifs a pris en charge le soulagement de ma souffrance. Depuis plus de dix jours que je suis rentré, je m'aperçois que la médecine a toujours ses limites : les mêmes.

Il n'y a rien d'étonnant à cela, seuls quelques médecins qui prétendent défendre l'humilité de la médecine en sont surpris.

Ma volonté reste donc intacte : j'aimerais pouvoir bénéficier d'une aide active à mourir, mais cela n'est pas possible. Un nouvel arrêt des traitements pourrait aboutir à un nouveau renoncement.

Voulant mourir en France, je me trouve donc dans une impasse.

Voulant tirer les leçons de mon premier essai, je compte recommencer la procédure de fin de vie dès le lundi 11 octobre 2020. Cette fois-ci, je mets par écrit que ma

volonté est libre et éclairée. Je suis suivi par un psychiatre, tenu au secret professionnel, qui connaît la légitimité de ma démarche. Si je demande de l'aide de telle ou telle personne non-médecin, cela ne veut aucunement dire que je suis sous son influence, comme certains médecins ont pu le dire en faisant fi de leur déontologie. Je suis moins sous influence lorsque la douleur permanente que je connais me frappe que lorsque la douleur d'un corps sans traitement m'impose des choix qui ne sont pas les miens.

Je dis donc clairement et solennellement : si je demande de l'aide à tel ou tel moment au monde médical, cela ne voudra aucunement dire que je veux vivre. Cela voudra dire que je ne peux plus tenir face à la souffrance et que je veux bénéficier d'une sédation profonde et continue, comme la loi m'y autorise. Un renoncement, puisque j'abandonnerai à nouveau mon corps. Mais un moindre mal, dans mon cas.

A tout le moins, il conviendra de ne pas seulement me poser la question du soulagement de mes souffrances. Il conviendra de me demander si je veux qu'elles soient soulagées en me maintenant en vie, ou en m'endormant jusqu'au décès, pour que ces souffrances, qui continueront, ne soient pas ressenties avec la même acuité que lorsque je suis éveillé.

Il est temps de regarder les choses en face, et de parler de ce sujet comme on parle de tout autre sujet : de façon pragmatique, sans idéologie, et surtout, sans condescendance et paternalisme.

Ces directives anticipées sont rédigées pour exprimer mon refus de soins autre que la sédation .

fait le 07/ 10/ 2020 a Dijon

Lu et Approuvé

Persisté et signé

Déclare être en possession

de mes capacités psychiques

BAC

de mes capacités psychiques